

DAC

La démarche d'amélioration continue ou DAC a pour objectif de :

- Valoriser et renforcer les points forts d'un processus,
- Identifier les axes d'amélioration sur le plan organisation de tâches,
- Accompagner le changement dans une optique gagnant/gagnant,
- Améliorer la qualité de vie au travail,
- Améliorer la satisfaction client,
- Optimiser l'organisation des services.

Cette démarche a été lancée au sein de C'Chartres habitat depuis 2021 sur de nombreux sujets.

Projet d'entreprise

En 2023, les managers et le Comité de Direction, ont organisé différents ateliers collaboratifs pour rédiger la feuille de route de l'organisme **des dix prochaines années**. Ce projet d'entreprise, fil conducteur pour chacun d'entre nous, a été validé au Bureau puis présenté au CSE pour mettre en commun notre vision de demain.

Le projet d'entreprise traduit les valeurs, les ambitions, les enjeux et les objectifs en lien avec la mission de l'organisme. Il intègre le plan d'actions à court terme correspondant aux axes clés définis pour la période 2023/2026.

